



Bruxelles



Aperçu de l'état des ratifications dans les différents Etats-membres


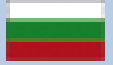


Adélaïde Boodts, Julien Joxe, Susanne Nies, Ifri Bruxelles






Le tableau ci-dessous ainsi que la carte traduisent l'état d'avancement à ce jour de la procédure de ratification du Traité de Lisbonne dans chacun des 27 Etats membres. Les 27 Etats-membres sont inscrits par ordre alphabétique.

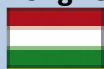





A noter que la situation « en cours » dans les trois Etats, à savoir l'Allemagne, la Pologne et la République Tchèque est bien différente :







- En Allemagne, le Bundestag a ratifié, mais la Cour constitutionnelle, saisie par après, n'a pas tranché, et, par conséquent, le président n'a pas signé ;
- En Pologne, le Sejm a ratifié, la Cour constitutionnelle n'a pas été saisie, et le président n'a pas encore signé ;
- En République Tchèque enfin, la Cour constitutionnelle a approuvé, le parlement n'a pas encore ratifié, le président n'a pas signé.





Pays	Statut	Procédure	Calendrier de ratification	Résultats
Allemagne 	En cours (en attente de la signature du président et du contrôle de constitutionnalité)	Parlementaire. Majorité des 2/3 dans chacune des Chambres fédérales	Le <i>Bundestag</i> a voté en faveur du Traité de Lisbonne le 24 avril 2008. Le <i>Bundesrat</i> a approuvé le Traité le 23 mai 2008. Dans l'attente de la signature du Président de la République qui lui même attend les résultats de la Cour Constitutionnelle.	Bundestag : 514 pour, 58 contre, 1 abstention Bundesrat : 65 pour, 0 contre, 4 abstentions
Autriche 	Ratifié	Parlementaire. Majorité des 2/3 dans chacune des Chambres	Loi autorisant la ratification approuvée par le <i>Nationalrat</i> le 9 avril 2008 et par le <i>Bundesrat</i> le 24 avril 2008. La procédure sera achevée lorsque le Président et le Chancelier auront apposé leur signature. Ratifié le 13 mai 2008	le <i>Nationalrat</i> autrichien a autorisé la ratification du Traité de Lisbonne par 151 voix (démocrates chrétiens, sociaux-démocrates et verts) contre 27 (extrême droite du FPÖ et du BZÖ). <i>Bundesrat</i> (Chambre des Etats) : 58 voix pour, 4 contre.

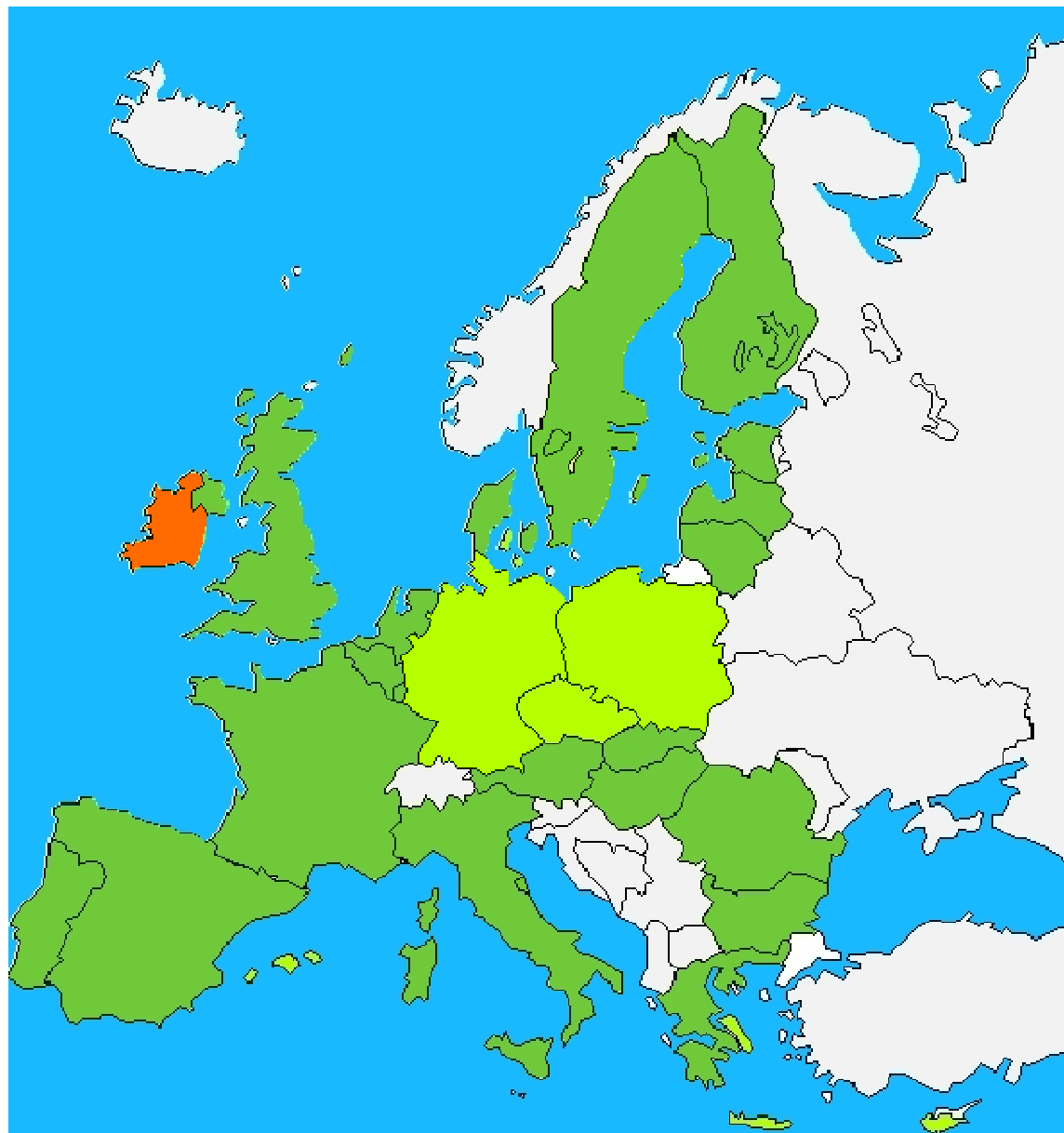
Pays	Statut	Procédure	Calendrier de ratification	Résultats
<p data-bbox="152 432 264 459">Belgique</p> 	Ratifié	<p data-bbox="651 145 853 172">Parlementaire.</p> <p data-bbox="651 185 1088 328">Majorité simple dans chacune des Chambres fédérales et dans 6 assemblées régionales et communautaires</p>	<p data-bbox="1111 145 1709 209">Vote du Sénat en faveur du Traité de Lisbonne le 6 mars 2008.</p> <p data-bbox="1111 225 1709 288">La Chambre des Représentants s'est prononcée le 10 avril 2008.</p> <p data-bbox="1111 304 1709 647">Les Parlements régionaux ont également approuvé le Traité : le Parlement Flamand - le 10 juillet 2008, le Parlement Wallon - le 14 mai 2008, le Parlement de la Communauté Française de Belgique - le 20 mai 2008, le Parlement de la Communauté germanophone - le 19 mai 2008, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale - le 27 juin 2008.</p> <p data-bbox="1111 655 1709 719">Approuvé au niveau fédéral (Sénat et Chambre des Représentants).</p> <p data-bbox="1111 735 1709 799">10 juillet 2008 : Les Chambres flamandes et bruxelloises ont ratifié le texte.</p>	<p data-bbox="1731 145 2175 209">Sénat : 48 pour, 8 contre, 1 abstention</p> <p data-bbox="1731 225 2175 328">Chambre des Représentants : 116 pour, 18 contre, 7 abstentions.</p> <p data-bbox="1731 336 2175 400">Parlement wallon : 56 pour, 2 contre, 4 abstentions.</p> <p data-bbox="1731 416 2175 560">Parlement de la Communauté germanophone : 22 Pour, 2 Contre, 1 abstention.</p> <p data-bbox="1731 576 2175 679">Parlement de la Communauté française : 67 pour, 0 contre, 3 abstentions.</p> <p data-bbox="1731 687 2175 751">Parlement bruxellois : 65 pour, 10 contre, 1 abstention.</p>
<p data-bbox="152 853 264 880">Bulgarie</p> 	Ratifié	<p data-bbox="651 853 853 880">Parlementaire.</p> <p data-bbox="651 893 1066 920">Majorité absolue du Parlement</p>	Ratifié le 21 mars 2008	ratification du Traité de Lisbonne par 193 voix contre 16.
<p data-bbox="152 975 264 1002">Chypre</p> 	Ratifié	<p data-bbox="651 975 853 1002">Parlementaire.</p> <p data-bbox="651 1015 1055 1042">Majorité simple du Parlement.</p>	Approuvé par voie Parlementaire le 3 juillet 2008	Chambre des Représentants : 31 pour, 17 contre, 1 abstention
<p data-bbox="136 1204 280 1232">Danemark</p> 	Ratifié	<p data-bbox="651 1134 853 1161">Parlementaire.</p> <p data-bbox="651 1174 1088 1278">Majorité simple (avec quorum de la moitié des Parlementaires présents)</p>	Ratification le 24 avril 2008	<i>Folketing</i> : 90 pour, 25 contre.

Pays	Statut	Procédure	Calendrier de ratification	Résultats
<p>Espagne</p> 	Ratifié	<p>Parlementaire. Majorité simple dans chacune des Chambres</p>	<p>Approuvé par voie Parlementaire le 26 juin 2008. Validé par le Sénat et donc ratifié le 15 juillet 2008</p>	<p>Le <i>Congreso de los Diputados</i> : 322 voix pour, 6 contre, 2 abstentions. Les sénateurs espagnols ont adopté le Traité de Lisbonne par 232 voix contre 6 et formalisé ainsi la ratification déjà validée par la Chambre des députés.</p>
<p>Estonie</p> 	Ratifié	<p>Parlementaire. Majorité simple du Parlement</p>	<p>Approuvé par voie Parlementaire le 11 juin 2008</p>	<p><i>Riigikogu</i> : 91 voix pour, 1 voix contre.</p>
<p>Finlande</p> 	Ratifié	<p>Parlementaire. Majorité simple du Parlement</p>	<p>Approuvé par voie Parlementaire le 11 juin 2008 Le texte devra être soumis à la Présidente finlandaise Tarja Halonen dans les trois mois pour une ratification définitive.</p>	<p>Parlement : 151 pour, 27 contre, 21 abstentions</p>
<p>France</p> 	Ratifié	<p>Parlementaire. Deux étapes : 1) Modification de la Constitution votée à la majorité simple par chaque Chambre puis à la majorité des 3/5^e en Congrès (Assemblée nationale et Sénat réunis) 2) Loi ordinaire de ratification votée à la majorité simple par chaque Chambre.</p>	<p>Ratifié le 8 février 2008</p>	<p>Assemblée nationale : 336 voix pour, 52 contre, 22 abstentions Sénat : 265 voix pour, 42 contre et 13 abstentions</p>
<p>Grèce</p> 	Ratifié	<p>Parlementaire. Majorité simple (en l'absence de transfert de souveraineté)</p>	<p>Approuvé par voie Parlementaire le 11 juin 2008</p>	<p><i>Parlement hellénique</i> : 250 pour, 42 contre, 8 abstentions</p>

Pays	Statut	Procédure	Calendrier de ratification	Résultats
Hongrie 	Ratifié	Parlementaire. Majorité des 2/3 des votes du Parlement (avec un quorum de la moitié des Parlementaires présents)	Ratifié le 18 décembre 2007 1^{er} Etat à avoir ratifié	Assemblée nationale : 325 pour, 5 contre, 14 abstentions
Irlande 	Rejeté	Parlementaire et Référendum Majorité simple dans les deux Chambres et majorité absolue dans le cadre d'un référendum (modification de la Constitution)	Referendum le 12 juin 2008	Non : 53,4%, Oui : 46,6%
Italie 	Ratifié	Parlementaire. Majorité simple dans chaque Chambre	Le <i>Senato della Repubblica</i> a voté en faveur du Traité de Lisbonne le 23 juillet 2008. La <i>Camera dei Deputati</i> a voté en faveur du Traité de Lisbonne le 31 juillet 2008.	Les députés de la <i>Camera dei Deputati</i> ont approuvé à l'unanimité la ratification du Traité européen de Lisbonne, une semaine après le feu vert des sénateurs qui eux aussi avaient voté à l'unanimité.
Lettonie 	Ratifié	Parlementaire. Majorité simple du Parlement avec une double lecture	Ratifié le 8 mai 2008	Le Parlement letton, la <i>Saeima</i> , a ratifié le Traité de Lisbonne par 70 voix contre trois et une abstention.
Lituanie 	Ratifié	Parlementaire. Majorité simple du Parlement	Approuvé par voie parlementaire le 8 mai 2008.	Le Traité a été approuvé par 83 députés sur 141 que compte le Parlement lituanien, le <i>Seimas</i> . Cinq députés ont voté contre et 23 se sont abstenus.
Luxembourg 	Ratifié	Parlementaire. Majorité simple du Parlement	Approuvé par voie parlementaire le 29 mai 2008. Ratifié le 21 juillet 2008	Le texte a été approuvé par 47 députés. 1 député a voté contre et 3 se sont abstenus (9 députés étaient absents lors du vote).

Pays	Statut	Procédure	Calendrier de ratification	Résultats
Malte 	Ratifié	Parlementaire. Majorité simple du Parlement	Ratifié le 6 février 2008	Chambre des Représentants : 65 pour, 0 contre, 0 abstention. Ratifié à l'unanimité.
Pays-Bas 	Ratifié	Parlementaire. Majorité simple dans chaque Chambre	La Tweede Kamer, seconde Chambre, a voté le 5 juin 2008. Le Sénat a voté le 8 juillet 2008.	Seconde Chambre (Tweede Kamer) : 111 pour, 39 contre. Le Sénat a ratifié le Traité de Lisbonne par 60 voix sur 75.
Pologne 	En cours (en attente de la signature du le président)	Parlementaire. Majorité des 2/3 dans chacune des deux Chambres avec un quorum de la moitié des membres présents en cas de transfert de souveraineté, majorité simple dans chaque Chambre dans le cas contraire.	Approuvé par voie Parlementaire le 10 avril 2008. Le <i>Sejm</i> a approuvé la loi de ratification le 1 ^{er} avril 2008 ; le <i>Sénat</i> l'a approuvée le 2 avril 2008 ; le Président polonais Lech Kaczynski doit encore signer l'acte de ratification.	La loi de ratification a été approuvée par 384 voix, contre 56 et 12 abstentions par le <i>Sejm</i> . Sénat : 74 pour, 17 contre, 6 abstentions
Portugal 	Ratifié	Parlementaire. Majorité simple des votes du Parlement	Ratification le 23 avril 2008. Le Président portugais a signé la loi le 9 mai 2008.	Assemblée de la République : 208 pour, 22 contre.
République tchèque 	En cours (en attente de la ratification du Parlement et de la signature du Président)	Parlementaire. Majorité simple en l'absence de transfert de souveraineté, ou majorité des 3/5 ^e dans chaque Chambre dans le cas contraire	Vote du Parlement Ratification par la chambre basse (date à déterminer) et signature symbolique par le président	Le 24 avril 2008, le Sénat a demandé à la Cour Constitutionnelle d'examiner si le Traité de Lisbonne était en accord avec la Constitution tchèque. Approbation par la Cour constitutionnelle tchèque le 25 novembre 2008
Roumanie 	Ratifié	Parlementaire. Majorité des 2/3 des Chambres réunies en session conjointe	Ratifié le 11 mars 2008	387 voix pour, une voix contre et une abstention. Ecrasante majorité.

Pays	Statut	Procédure	Calendrier de ratification	Résultats
<p>Royaume-Uni</p> 	Ratifié	<p>Parlementaire. Majorité simple dans chaque Chambre. Le rejet par la Chambre des Lords nécessiterait une nouvelle lecture de la Chambre des Communes.</p>	<p>Approuvé par la Chambre des Communes le 5 mars 2008 ; Approuvé par la Chambre des Lords le 18 juin 2008 ; Royal Assent – signature de la Reine le 19 juin 2008 Ratifié le 16 juillet 2008</p>	<p>Chambre des Communes : 346 pour, 206 contre, 94 abstentions Chambre des Lords : sans décompte</p>
<p>Slovaquie</p> 	Ratifié	<p>Parlementaire. Majorité des 3/5^e des membres du Parlement</p>	<p>Ratifié par le Parlement le 10 avril 2008 Le Président slovaque a signé la loi le 12 mai 2008.</p>	<p>Le Parlement slovaque a voté par 103 voix contre 5, la loi autorisant la ratification du Traité de Lisbonne</p>
<p>Slovénie</p> 	Ratifié	<p>Parlementaire. Majorité des 2/3 du Parlement</p>	<p>Ratifié le 29 janvier 2008</p>	<p>Sur un total de 90 députés, 74 ont voté pour la ratification, 6 ont voté contre et 10 députés se sont abstenus.</p>
<p>Suède</p> 	Ratifié	<p>Parlementaire. Majorité simple du Parlement</p>	<p>Processus entamé le 3 juillet ; ratification parlementaire le 20 novembre 2008.</p>	<p>243 pour, 39 contre. Opposition minoritaire issue des verts et de la gauche</p>



Légendes :

 Traité rejeté

 Traité ratifié

 en cours